



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES SUR LE CANAL MAITRE, SES OUVRAGES ET RESEAUX SUR LE PERIMETRE DE L'ASCM

1. Identification de l'organisme qui passe le marché

Association Syndicale du Canal de Manosque – Z.A. La Carrière – 33 Rue des Entreprises –
04130 VOLX - Tél : 04.92.74.39.34 / Fax : 04.92.73.21.30 / info@canaldemanosque.com
SIRET : 290 402 270 00026.

2. Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique. Elle donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

3. Objet du marché et caractéristiques principales

Le marché concerne la réalisation de travaux d'entretien mécanisés d'épavage, de fauchage et de débroussaillage des canaux, berges, pistes d'exploitations, accotements, talus et délaissés des ouvrages du canal de Manosque, comprenant l'ensemble du canal maître, de ses filioles (canaux secondaires de type fossés) et du réseau secondaire basse pression.

4. Lieu d'exécution

Ensemble du périmètre desservi par l'ASCM (communes de Château-Arnoux, Montfort, Peyruis, Ganagobie, Lurs, Niozelles, Villeneuve, Volx, Manosque, Pierrevet, Sainte Tulle et Corbières).

5. Durée du contrat – Délai d'exécution

La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 an, à compter de la notification du marché. L'accord-cadre est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au CCAP, 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

A titre indicatif, les prestations objets du premier bon de commande seront exécutées à partir du 1 octobre 2022.

6. Visite préalable sur site

Les candidats devront obligatoirement effectuer une visite sur site avant remise de leur offre, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

7. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com, sur le lien suivant :
<https://www.klekoon.com/detail-consultation/85248/1>

8. Date limite de réception des offres

Jeudi 28 juillet 2022 à 12h00.

9. Adresse où les offres doivent être transmises

Les offres seront obligatoirement déposées par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com.

10. Date d'envoi à la publication

Mardi 28 juin 2022.